



26, rue St Médéric - 78000 VERSAILLES

Tél : 06 60 62 93 83 - Courriel : contact@versaillesenvironnementinitiative.fr

Association VEI

Avis sur l' enquête publique sur la zone PION , 8 février 2021

2^e série d'observations, au nombre de 3, complétant la 1^e série du vendredi 5 février 2021

1 Energie géothermique, qualité du terrain et des eaux de l'emplacement de PION

Les études hydrogéologiques et agro- pédologiques du dossier de l'EP montrent que les couches du sous-sol et le régime des eaux souterraines et superficielles sont assez compliqués, dans la zone « Pion », voire problématique.

Or, les scénarii pour la géothermie n'utilisent pas ces données,

A la question de VEI sur le choix de la géothermie (1^e série des observations de l'association) peuvent donc s'ajouter des questions relatives aux risques suivants :

- créer des petits glissements ou mouvements de terrain dans ce sous-sol particulier alternant argiles et divers, petites nappes, sources souterraines etc. (ce phénomène est parfois observé à Versailles et dans les communes voisines, il est surtout lié aux variations de l'eau, alternance humidité-sècheresse, pompages, etc. dans le sol)

- créer des cavités souterraines par entrainement des matières fines (spécificité locale du sol ?) Dans la commune de Versailles, cela se produit finalement assez souvent : petits effondrements, les plus connus sur la voie publique aux carrefours, mais aussi dans les propriétés privées, ce que l'on sait moins, car ce n'est actuellement pas répertorié.

- phénomènes de colmatage des mécanismes utilisés par la géothermie (filtre, pompe, etc..) puisque l'on sait que beaucoup de matières fines sont entrainées par les ruissellements souterrains dans cette zone .Versailles utilise les « sources claires » pour arroser la végétation, il n'y a pas de ruisseau en surface, il y en a en dessous !

Quelques extraits

Extrait du permis d'aménager de l'EP

partie voirie : »« L'étude G5 a consisté en la réalisation de 27 sondages à la pelle mécanique selon le plan suivant : Figure 149 : Localisation des sondages géotechniques G5

□ Les sols en présence sont classés A1, A2 et B3 selon le GTR. □ Les sols A1 et A2 correspondent à des sols fins pouvant changer brutalement de consistance pour de faibles variations de teneur en eau. □ Les sols B3 correspondent à des sols sableux et graveleux comportant des fines, qui leur confèrent un caractère sensible à l'eau.

Extraits techniques relative aux accidents liés à la géothermie (INERIS BRGM)

Affaissement : « l'origine est globalement la même, à savoir une intrusion d'eau dans des formations sensibles menant à leur affaissement par dissolution (sel, gypse) ou à leur gonflement (anhydrite, argile)(Ca-toire et al., 2017 »

Colmatage : « un état de lieux des retours d'expérience de l'exploitation de forages d'eau(AEP ou industriel) dans la zone géographique et dans le contexte hydrogéologique du projet peut donner des indications »

« les risques de colmatage encourus, et la connaissance des couches traversées peuvent sans doute être précisés à l'issue d'un forage de reconnaissance »

Celui-ci semble prévu, mais le captage industriel existant signalé dans l'EP pourrait aussi être interrogé, la commune devant posséder les données le concernant.

Demande VEI : prise en compte des conclusions relatives aux eaux et aux terrains du sous-sol dans le scénario géothermie.

2 Triangle nord de la parcelle PION, partie de la zone NA , données peu claires ou contradictoires :bassin d'orages, zone inondable ou portail nord vers la voie verte de VGP ?

Il existe des contradictions dans le dossier d'EP concernant cette zone nord, partie NA , sorte de triangle « vert »

Extraits du permis d'aménager :Des zones peu sensibles, telles que la pointe nord du site ou des terrains de sport seront partiellement inondés (5 à 15 cm de hauteur d'eau) à partir de la pluie cinquantennale.

Finalement compte tenu de tous les problèmes liés à l'eau, expliqués par toutes les études jointes, cette partie va accueillir au moins un bassin d'orage encore non localisé, une partie de la noue, et pourrait devenir une zone de régulation des grandes » donc inondable.

Or :

*il est censé être le débouché des voies douces dans l'étude d'impact ainsi que le note le MRAE,

*il est censé servir éventuellement aux JO de 2024 (confirmé dans les bulletins municipaux de Versailles récents), et cela n'est plus décrit dans l'EP

* on évoque la possibilité d'une future ouverture au nord, plutôt routière, ce qui constituerait une contradiction avec l'ambition affichée du projet

Demande VEI : lever ces contradictions, et au moins assurer l'utilisation de l'endroit, « malgré » l'eau, ou plutôt « avec » l'eau. En pensant des maintenant aux aménagements en période de fortes pluies, qui sont beaucoup plus fréquentes que ce qui subsiste dans les normes statistiques,

La voie douce doit absolument être maintenue jusqu'au bout et disposer d'une sortie et pourquoi pas des pilotis au besoin?

3- Absence d'indications claires sur le contenu des conventions de financement entre la Ville et l'aménageur

Demande VEI : communication officielle au public des conventions citées dans l'EP entre la ville et l'aménageur. Il s'agit de documents à caractère public (type CADA)

Anne Boisroux-Jay, pour VEI, le 8 février 2021